



IDEAT

AVRIL - MAI 2014

IDEAT

CONTEMPORARY LIFE

La vraie question de l'authentique

Les détenteurs des droits des plus célèbres designers des années 1950 se plaignent d'une vague de contrefaçons provenant de Chine, inondant la planète via des sites Internet douteux. Une enquête qui aboutit à un cri du cœur : lecteurs d'IDEAT, n'achetez pas de copies !

Par Alfred Escot



© FRANK KAPPA

1/ L'atelier qui réalise les luminaires de Serge Mouille ne produit que 1000 exemplaires dans des conditions artisanales.
2/ et 3/ Icônes du design du XX^e siècle, les fauteuils LC3 et LC4 de Le Corbusier sont parmi les plus copiés.



Scandale ! Claude et Didier Delpiroux, les éditeurs des luminaires Serge Mouille (l'une des grandes signatures des années 1950 dont la cote ne cesse de grimper, à l'instar de celle de Charlotte Perriand ou de Jean Prouvé), se présentent – un magazine de déco à la main – la mine déconfite. Le titre est très connu. En couverture, un appartement new-yorkais très chic, un canapé jaune et des pièces de Mouille bien choisies. Verdict du père et du fils : faux, faux, archifaux. « Ils ont commencé par copier le plafonnier à trois bras, puis le lampadaire et ensuite les petites lampes et ça ne s'arrête plus », regrette Didier Delpiroux qui a apporté avec lui le modèle *Cocotte* et son doublon. « Regardez. Les proportions ne sont pas du tout les mêmes, la peinture est terne, la soudure est de très mauvaise qualité », détaille le père. Comme c'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de rééditions authentiques, signées et vendues avec un certificat et une garantie, la société Serge Mouille, créée avec la veuve de celui-ci en 1999, reproduit à la lettre les créations de son designer vedette. En s'appuyant sur les archives et le travail des artisans et ingénieurs qui ont connu Mouille de son vivant. Le manque à gagner pour cette entreprise française qui emploie à l'année une vingtaine de personnes et en fait travailler quarante de plus régulièrement ? « Environ 15 %, comme dans l'industrie du luxe et de la mode », estiment les experts, bien que le chiffre soit difficile à quantifier puisque, par définition, les ventes du « marché noir » restent à jamais obscures.

Un peu comme une œuvre littéraire, celle d'un designer tombe dans le domaine public soixante-dix ans après sa mort. Avant cela, la société qui souhaite éditer ses créations, comme celle de Delpiroux, a l'obligation de demander l'autorisation à ses ayants droit et de leur payer des royalties. Sauf, bien entendu, si elle rachète leurs droits.

Mais les designers subissent également de graves préjudices de leur vivant. Chez Magis, on a connu il y a quelques années une nette chute des ventes du best-seller de Stefano Giovannoni, le tabouret *Bombo*, lorsque les faussaires ont repéré le « créneau ». Konstantin Grcic arrive lui aussi dans le peloton de tête des contemporains les plus copiés, victime du succès de sa fameuse *Chair One* également éditée par Magis. C'est le paradoxe de la contrefaçon : plus

un produit plaît, plus il est copié. Mais attention, la vente et même le recel de faux peut coûter cher aux amateurs de design : jusqu'à trois ans d'emprisonnement et jusqu'à 300 000 € d'amende.

Problèmes de sécurité

Du point de vue du consommateur, l'arnaque se situe bien sûr sur le terrain de la qualité. Au Danemark, par exemple, deux peaux entières de 5 m² sont nécessaires pour habiller un fauteuil Egg d'Arne Jacobsen. Deux tapissiers se relaient pendant deux jours pour accomplir ce travail. « Il est évident qu'aucune contrefaçon ne propose cette qualité », jure Stephen Leguè, patron France de la société Fritz Hansen qui édite cette icône. Même constat chez Knoll où Lionel Pithoud dénonce « les mauvaises copies de l'œuvre de Mies van der Rohe, avec des peausses assemblées comme un patchwork et des soudures disgracieuses ». Quant à Isabelle de Ponfily, directrice de la marque Vitra en France, c'est la question de la sécurité qu'elle met sur la table : « Chaque fois qu'on fait une saisie, les pièces sont détruites car elles ne correspondent pas aux normes de sécurité. Les fausses chaises Pantone cassent au niveau des reins et volent en éclats, les coques des fausses Eames se désolidarisent du pied d'un seul coup et peuvent provo-

quer des chutes très graves... » Le coup du lapin sur un tabouret Elephant de Sori Yanagi ? Le risque existe bel et bien selon Isabelle de Ponfily. Qui achèterait en toute conscience un produit dangereux pour ses enfants, même s'il coûte dix fois moins cher que l'original ? « Le problème est que les gens ne savent même pas qu'ils achètent une copie car ils ne connaissent pas l'original. Ils sont simplement attirés par une forme qu'ils ont vue au cinéma ou dans IDEAT », analyse la directrice de Vitra France.

Quitte à faire des économies sur le mobilier, mieux vaut s'intéresser au vintage qu'au faux, comme Christophe Couot, expert sur le site Expertissim.com : « Le faux n'a aucune valeur sur le marché de la revente, tandis que le vintage, qui en ce moment se vend deux fois moins cher que le neuf, a tendance à prendre de la valeur au fil du temps. »

Conclusion : à ceux qui pensaient se distinguer en somnolant dans leur salon sur une copie de la *Lounge Chair* des Eames, c'est le moment d'ouvrir les yeux. Il ne vous viendrait pas à l'idée d'acheter une faussée Mercedes, une fausse Audi, un faux Smeg ou une fausse machine Nespresso. Alors faites pareil avec le mobilier contemporain. ☹

5/ Chez l'éditeur danois Fritz Hansen, chaque chaise Série 7 d'Arne Jacobsen est fabriquée dans des essences sélectionnées afin de répondre aux normes de sécurité. Un soin qui échappe bien sûr aux faussaires. 6/ Lampadaire à trois bras de Serge Mouille en cours de finition dans l'atelier de Monthiers (Aisne).



© FRITZ HANSEN



© FRANK GARDIA